

*Manifeste
de la Mai-
son de Sa-
voye sur ses
prétentions
au Duché de
Milan.*

S'il est des circonstances qui obligent quelquefois les Souverains de garder le silence sur leurs intérêts, il est de leur prudence de le rompre, lorsqu'elles viennent à changer; & s'ils peuvent se taire dans des cas pareils, sans préjudicier à leurs droits, ils paroitraient y renoncer, s'ils gardoient les mêmes mesures, ces motifs ne subsistant plus.

Telle a été, & telle est aujourd'hui la situation de la Maison Royale de Savoye. Appellée en 1700. par des titres incontestables à la Succession du Duché de *Milan*, elle ne put les faire valoir contre un Concurrent aussi puissant qu'étoit le Chef de l'Empire.

S'il lui fut permis alors de céder au tems, & d'attendre des momens plus favorables pour établir ses droits, n'est-elle pas forcée de le faire à présent, si elle ne veut pas les abandonner pour jamais?

Sa Maj. Sard. a attendu long-tems, avant de parler. Elle s'est toujours flattée, que des moyens amiables, en terminant tous les différends, la mettroient à portée de produire ses prétentions, & d'en obtenir le succès qu'elle devoit justement s'en promettre; & elle pense avoir donné à l'Europe entière des marques sensibles de sa modération. Mais cette vertu a ses bornes: elle perdrait ce nom respectable, si elle étoit poussée trop loin. Le Roi ne peut plus garder le silence, sans faire douter de la validité de ses droits, & sans oublier ce qu'il doit à lui-même, & à sa postérité.

Et afin de justifier, d'une manière éclatante, que l'équité la plus parfaite règle toutes ses démarches, il va exposer aux yeux de l'Univers les prétentions qu'il a sur le Duché de *Milan*;
elles